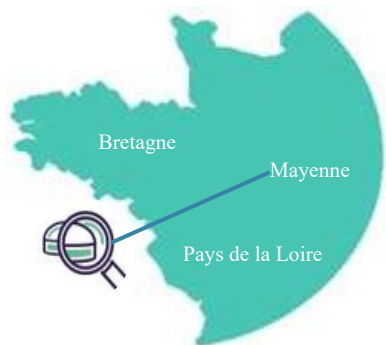


Agir Biogaz vise l'émergence de projets de méthanisation, insérés dans leur territoire.

CS BIOGAZ (53)

Unité de méthanisation en collectif
Injection 160 Nm³/h



Congrier Senonnes Biogaz est une unité de méthanisation agricole et territoriale qui regroupe 9 exploitations agricoles et une SARL spécialisée dans la collecte de fumiers de cheval, qui détiennent ensemble plus de 75% du capital social. Le projet a également été co-construit avec la commune de Congrier, la société Energie Mayenne, Engie Bioz et Carden Biogaz (ces 2 derniers vont céder leurs parts aux actionnaires agricoles courant 2026).

CS Biogaz est la concrétisation de 3 années de réflexion, qui ont abouti à la mise en service de l'unité début 2023. Avec une capacité de production de 160 Nm³/h depuis 02/2024, CS Biogaz couvre 9% de la consommation de gaz du Pays de Craon. Le biométhane est distribué par l'opérateur réseau GrDF.

CS Biogaz incorpore annuellement 10 100 t de fumiers bovins, 3 000 t de fumiers équins, 1 300 t de fumiers caprins, 11 100 m³ de lisiers bovins, 3 000 m³ de lisiers porcins, 4 000 t de CIVE et 1 000 t d'ensilages, soit une ration de 33 500 t par an.

L'UNITÉ DE MÉTHANISATION



Constructeur méthanisation :	Biogest	
Incorporation des matières :	Solide : Trémie + Broyeur	Liquide : Pompasse
Technique mise en place :	Mésophile infiniment mélangé	
Volume du digesteur :	3 400 m3	
Volume du post-digesteur :	3 334 m3 (tank in tank)	
Temps de séjour :	70 à 75 jours	
Chauffage des digesteurs :	Chaudière	
Traitement du digestat :	Séparation de phase par une presse à vis	
Stockage du digestat sur site :	6 300 m3	
Système épuratoire :	Membranaire (Prodeval)	
Valorisation du biogaz :	160 Nm3	
Mise en service :	Février 2023	
Opérateur réseau :	GrDF	

LES INVESTISSEMENTS (k€)

Aménagement du site	1030
Raccordement GrDF	450
Réception et gestion substrats	800
Procédé de méthanisation	2 380
Gestion des digestats	600
Epuration	1 860
Frais d'étude	250
Total projet	7 370

LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

ADEME	510
CD53	150
Financement participatif	150



Photo : M Le Bihan

CONTACTS :



AILE

19B Boulevard Nominoë 35740 PACE
www.aile.asso.fr - info@aile.asso.fr - 02 99 5463 23

Bretagne

Jeanne LENCAUCHEZ

Pays de la Loire

Vincent MARTIN

Soutenu par :



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
PAYS
DE LA
LOIRE

CS BIOGAZ (53)

Le retour d'expérience
et les conseils des associés

INTÉGRER SON PROJET À SON TERRITOIRE :

LES CONSEILS DE L'EXPLOITANT



Créer un projet pour le territoire

« Il faut des actionnaires locaux. [...] Ensuite, il faut valoriser l'existant proche pour s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire. [...]. C'est en construisant le projet par le territoire que le projet sera accepté ».

Échanger avec les riverains

« Pour le choix de la parcelle, on a discuté très en amont avec les associations environnementales (FE53). [...] On a aussi rencontré les gens en porte à porte dès le début. Personne n'a été pris au dépourvu ».

Limiter les impacts

« Il faut bien respecter des distances acceptables avec les tiers non-agriculteurs et les mettre à l'abris des vents dominants. [...] On a aussi soigné l'intégration paysagère en arborant notre site et en replantant 150 m de haies bocagères à proximité ».



PARTICULARITÉS DU PROJET :

- Matières 100 % agricoles collectées à proximité (rayon moyen de 5 km)
- Prédominance des effluents d'élevage et notamment des fumiers
- Levier pour la filière cheval
- Mise aux normes des exploitations agricoles partenaires
- Valorisation du digestat comme un produit respectant le cahier des charges DigAgri
- Injection sur le réseau de distribution, avec extension du réseau de gaz sud mayennais
- Un projet mené en concertation avec le territoire, notamment avec l'association environnementale Mayenne Nature Environnement.

LE MOT DE L'EXPLOITANT :

Benoît Dutertre, directeur de la SAS CS Biogaz et président de l'AMPdL



« La première année, il faut être présent sur tous les fronts. Entre la fin du chantier, la gestion administrative, le process, l'épuration et les comptes à rendre aux associés... C'est essentiel de s'entourer de personnes compétentes aux ressources complémentaires ».